



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-101887>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 25-101887

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Service commande publique

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Réhabilitation du bâtiment rue Guivet en restaurant scolaire, salles de classe et d'activités, bureaux et aménagement de la cour d'école élémentaire Jean Jaurès - Lots n° 1 à 17-.

Type de marché : Travaux

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Rappel des critères de jugement des offres : L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés en points : - Coût des travaux, noté sur 100 points, pondération 45 %, jugé au regard du montant de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Le nombre de points maximum sera attribué au candidat le moins-disant. Les autres candidats se verront attribuer les points en fonctions de la formule suivante : (Montant du candidat le moins disant / Montant du candidat à analyser) x 45%. Le résultat est arrondi au centième le plus proche Pour les lots n° 2, 6 et 9, la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) sera jugée au regard du critère Coût des travaux et sera retenue ou non, au choix de la Commission d'Appel d'Offres, suivant un classement « offre de base » et « offre de base + prestation supplémentaire éventuelle ». - Valeur technique et environnementale, notée sur 100 points, pondération 55%, jugée au regard du mémoire technique et environnemental du candidat portant pour chacun des lots sur les points suivants : •Sous-critère 1 : La méthodologie proposée L'entreprise exposera les modes opératoires et procédés de

construction mis en œuvre suivant les différents travaux à réaliser permettant d'apprécier que le candidat a bien intégré toutes les spécificités de la construction. Cette méthodologie devra entre autres prendre en compte la réalisation de travaux en centre-ville au sein d'une école en activité. Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 10 = note obtenue sur 50 points.

- Sous-critère 2 : Les moyens humains et matériels Une note permettant d'apprécier qu'à travers les moyens humains du candidat spécifiquement affecté au chantier, leurs qualifications (CV, diplômes, expériences ...) et le rôle de chacun, ainsi qu'à travers les moyens matériels envisagés, l'organisation de l'entreprise prévue est adaptée à la nature de l'ouvrage. Le candidat devra notamment détailler l'organisation de l'encadrement du personnel (contrôle des travaux, sécurité etc...). Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 4 = note obtenue sur 20 points.
- Sous-critère 3 : Empreinte carbone des travaux Une note permettant d'apprécier les mesures prises par l'entreprise visant à réduire l'empreinte carbone de ses travaux, déplacements, livraisons et interventions. Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 3 = note obtenue sur 15 points.
- Sous-critère 4 : Organisation de la gestion des déchets Une note permettant d'apprécier au travers d'un projet de schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), comment l'entreprise gèrera sa production de déchets résultant de ses travaux (désignation d'un responsable « déchets », action de sensibilisation du personnel, dispositif de tri adopté, filières d'élimination et de traitement, méthodologie de suivi et contrôle, ...) Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 3 = note obtenue sur 15 points.

Les points seront appliqués à chaque sous-critères de la valeur technique conformément au barème de notation suivant : 0 point : l'offre n'apporte aucune réponse au sous-critère 1 point : l'offre apporte une réponse faible au sous-critère 2 points : l'offre apporte une réponse insuffisante au sous-critère 3 points : l'offre apporte une réponse moyenne au sous-critère 4 points : l'offre apporte réponse satisfaisante au sous-critère 5 points : l'offre apporte une excellente réponse au sous-critère. Une note finale prenant en compte les critères « Coût des travaux » et « Valeur technique et environnementale » sera attribuée à chaque candidat sur 100 points.

Autres informations : La consultation est relative à la réhabilitation du bâtiment rue Guivet en restaurant scolaire, salles de classe et d'activités, bureaux et aménagement de la cour d'école élémentaire Jean Jaurès. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif Châlons-En-Champagne 25, rue du Lycée, 51036 Châlons-En-Champagne, 0326668687, greffe.ta-chalonsenchampagne@juradm.fr, <http://chalons-enchampagne.tribunaladministratif.fr/>. Introduction des recours : Mairie de Troyes place Alexandre Israël B.P. 767 10026 Troyes Cedex, 0325423486, commande.publique@ville-troyes.fr, <http://ville-troyes.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/09/2025